

Égalité de chances

Un revenu de base inconditionnel selon le modèle favorisé ici révèle son effet émancipateur du fait qu'il dissocie la survie matérielle d'une personne de toute contrainte à travailler.

S'estompe alors la dépendance des femmes par rapport à la figure d'un père de famille, seul responsable de la survie des «siens». Ainsi toutes et tous, femmes et hommes, accèdent à la liberté de dire non à toute exigence inacceptable, refusant ainsi de s'y soumettre.

De plus ATTAC tient à assurer pour toutes et tous, femmes et hommes, et dans tous les domaines importants, des conditions de participation égalitaires à la vie active et sociale. Tous les instruments déjà existants en faveur de l'égalité des sexes et / ou de l'inclusion des personnes handicapées ou défavorisées seront consolidés et renforcés par un revenu de base.

Cela est tout aussi valable pour des personnes discriminées en raison de leur sexe, race, religion, handicap ou maladie. Le revenu de base ne met personne à l'écart, mais vise au contraire à renforcer la participation de tous.

L'introduction du revenu de base

Le groupe d'ATTAC «DE QUOI VIVRE POUR TOUS» plaide pour la mise en place d'un revenu de base dans les meilleurs délais, partout où cela est réalisable. Même si le r.b.i. est conçu comme un projet global à l'échelle mondiale et doit finir par être réalisé en tant que tel, on peut néanmoins commencer à l'introduire un peu partout, de même d'ailleurs qu'une infrastructure sociale et le versement d'un revenu minimum contre la faim, en particulier dans les pays du Sud. Au sein de l'Union Européenne les ayants droit doivent s'adresser aux autorités de leur lieu de séjour pour obtenir le versement du r.b.i. et le calcul de son montant doit se référer aux seuils de pauvreté de chaque pays. Dans le monde entier un revenu minimum contre la faim (basic food income) doit être introduit immédiatement. La disette actuelle peut déjà être stoppée avec le paiement de 10 à 15 US \$ par personne. Des taxes internationales doivent être mises en place pour son financement ; elles pourraient être prélevées sur les transactions boursières, mais également sur les pollutions environnementales, par exemple en fonction du nombre de kilomètres parcourus lors de déplacements aériens.

www.grundeinkommen-attac.de

Contact:

Attac AG Genug für Alle
Attac Bundesbüro
Münchener Str. 48, 60329 Frankfurt/M.
Tel. 069-900 281-10



Un revenu de base inconditionnel (r.b.i.) comme partie intégrante des services publics

Un revenu de base inconditionnel (r.b.i.) est le paiement d'une somme d'argent garanti par l'État, correspondant aux 5 critères suivants:

1. Chaque individu a droit, de par sa naissance, à ce paiement. De ce fait est exclue toute compensation par des revenus d'autres personnes partageant la vie du même ménage ou d'une même communauté de vie.
2. Le paiement du r.b.i. n'est lié ni à une condition imposée, ni à une contrepartie. En particulier il, nul n'est tenu d'être à la disposition du marché du travail.
3. Le paiement du r.b.i. n'est pas non plus soumis à la présentation d'un certificat d'indigence. Par contre, la prise en compte d'une dette fiscale de l'année précédente paraît acceptable (impôt sur le revenu « négatif »)
4. Le montant du r.b.i. doit être assez élevé pour garantir l'existence matérielle et aussi permettre la participation à part entière à la vie sociale et culturelle.
5. Le r.b.i. est payé à toute personne vivant dans un pays, sans considération de son statut, ni de sa nationalité.

Le montant du r.b.i.

Le montant du r.b.i. devrait être fixé de manière à permettre une vie sociale et culturelle à part entière ainsi que l'accès à tous les biens et à tous les services nécessaires. Il doit être ajusté annuellement et en principe il ne doit pas être inférieur à la «limite de saisissabilité»¹. ATTAC s'oppose explicitement à toute tentative de restreindre, par le biais d'autres types de revenus de base, la protection sociale, une large participation socioculturelle et la mise² en place de subventions directes ou indirectes de l'État aux salaires (en allem. *Kombilöhne*)

De quoi vivre pour tous -

la vision d'une société avec un revenu de base inconditionnel

ATTAC plaide pour une société qui met à la disposition de tout individu ce dont il a besoin pour exercer de façon convenable et satisfaisante des activités nécessaires afin de développer ses talents en conséquence. Le versement d'un revenu de base à titre individuel et inconditionnel ne saurait être qu'un élément de ce projet.

- 1 Ce seuil représente la somme que peut garder une personne, même quand son revenu est saisi par l'État pour régler des dettes contractées vis-à-vis d'un tiers. En Allemagne elle s'élève actuellement à 1045,04 €
- 2 En Allemagne, où l'introduction d'un salaire minimum est seulement en cours de préparation, les personnes ne pouvant vivre de leur salaire pouvaient jusqu'à présent obtenir des aides sociales.

Tout aussi importants sont à cet égard :

- le développement de l'ensemble des services sociaux, une politique sociale préventive
- et la mise en place d'une infrastructure sociale.

Le groupe de travail d'ATTAC «DE QUOI VIVRE POUR TOUS» (en all. «GENUG FÜR ALLE») se prononce en faveur d'un concept large d'infrastructure sociale. Celle-ci doit comprendre non seulement les domaines classiques de l'éducation et de la formation, des institutions culturelles, des transports en commun etc. , mais également l'infrastructure au service de la mobilité toute entière, l'habitat et finalement toutes les conditions indispensables au bon fonctionnement d'une société. La communauté doit veiller au financement de toutes les prestations requises. Le montant du revenu de base inconditionnel pourrait être réduit dans la mesure où ces services seront mis gratuitement à la disposition des usagers.

Des réponses solidaires aux défis existentiels «vieillesse» et «maladie»

La responsabilité de trouver des réponses solidaires à des défis existentiels comme «la vieillesse» et «la maladie» incombe à l'ensemble de la société. Les caisses de retraite et de maladie seront maintenues et renforcées. Leur financement sera assuré sur une base mutuelle selon le principe d'une «assurance solidaire citoyenne». Pour son financement chaque Euro d'un revenu touché par une personne, sera pris en compte pour le calcul du montant des cotisations, et cela sans considération, ni du type, ni du montant du revenu concerné (traitements, salaires, honoraires, plus-value, loyers etc.)

Une assurance aux caisses de retraite et de maladie deviendra obligatoire pour tous.

L'assurance-maladie obligatoire couvrira tous les soins médicalement indiqués. Les caisses privées deviennent superflues et disparaîtront. On supprimera également le financement public des modèles d'assurance-vieillesse basés sur la capitalisation. À partir de l'âge de la retraite chaque personne touchera un revenu minimum au dessus du seuil de pauvreté, et cela indépendamment des droits acquis par ses cotisations. Le versement de la retraite se fera à partir de l'âge prévu par la loi, sans que l'entrée en retraite soit une obligation.

Le financement du revenu de base inconditionnel par l'assurance citoyenne

Le financement du revenu de base par une assurance citoyenne autogérée nous semble être la meilleure solution possible. L'objectif consiste donc à ce que des assurances citoyennes regroupées (revenu de base, assurance-maladie, caisse de retraite) soient gérées par les assurés eux-mêmes. Le rôle de l'État se limite à en garantir le cadre légal. Un montant suffisant de cotisations destiné aux caisses de retraite et de maladie doit être prélevé auprès des assurés. Les employeurs payent la moitié de la somme des cotisations. Celles-ci seront calculées, p. e. le cas échéant en Allemagne, en fonction de la valeur brute générée par l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire du pays et cela aussi quand le siège de l'entreprise se trouve à l'étranger.

Dans une perspective à venir, toutes les caisses devant être regroupées, le revenu de base sera également versé par cette voie. Toutefois, cela ne devrait pas retarder l'introduction d'un revenu de base, au cas où, du point de vue légal et organisationnel, un remodelage aussi vaste que celui des caisses d'assurance sociale s'avérerait trop complexe pour être réalisé rapidement. Dans un premier temps le financement du r.b.i. pourrait alors s'appuyer

sur différents types de taxes existantes, cela de manière à ménager les revenus les plus faibles et à charger davantage les revenus les plus élevés. Par ailleurs, avec «l'impôt solidaire simple» (en all.« Solidarische Einfachsteuer») ATTAC-Allemagne a présenté un concept détaillé pour l'aménagement d'un système fiscal équitable. L'abolition des actuels appareils bureaucratiques d'administration et de contrôle permettra d'économiser beaucoup d'argent. Les taxes sur les transactions en bourse et les taxes écologiques sont au même titre des instruments appropriés pour financer un revenu de base que ne seraient d'autres prélèvements créés spécialement à cet effet. Pour un modèle de calcul précis nous nous référons à ATTAC Autriche et ATTAC Duisburg.

Salaires minimum et redistribution du travail

Le principe d'un «État providence» tel qu'on vient de le décrire (en all. «Daseinsvorsorge») et l'infrastructure sociale sont les éléments essentiels pour assurer l'effet émancipateur d'un revenu de base inconditionnel. Toutefois ces éléments doivent être complétés par d'autres mesures de politique sociale et économique.

Priorité doit être accordée – et au plus tard avec l'introduction d'un revenu de base inconditionnel – à la fixation d'un salaire minimum légal dont le montant pour un emploi à plein temps doit être nettement supérieur au seuil de pauvreté. À défaut on pourrait abuser du revenu de base comme prétexte pour des baisses de salaires. Même avec un r.b.i. toute personne motivée pour travailler doit trouver un emploi rémunéré ; c'est la raison pour laquelle toute dérégulation des marchés du travail est à proscrire. Bien au contraire, le revenu de base doit avoir sa place dans une politique active du marché du travail. En même temps la redistribution du travail, par le principe d'une réduction du temps qu'on y consacre, doit continuer à rester une option.

Par ailleurs des prestations appropriées et gratuites devront être allouées aux personnes se trouvant dans des situations précaires (handicapés, personnes âgées etc.). D'autres mesures sont à développer visant à promouvoir l'engagement social et à soutenir celles et ceux qui ont fini par être victimes du stress permanent caractérisant l'actuelle société de travail.

La pauvreté infantile

Selon nous, bien que le revenu de base inconditionnel ne soit en premier lieu un moyen de lutte contre la pauvreté, il va de soi qu'il sert aussi cet objectif. Dans la mesure où les enfants sont, proportionnellement, les plus touchés par la pauvreté, nous réclamons la mise en place immédiate d'une allocation de base en leur faveur. Cette allocation doit être reconnue comme un droit pour les enfants et pour les jeunes. Son montant doit couvrir leurs besoins, sans qu'il ne puisse y avoir de sanction. De plus, elle doit éventuellement être cumulable avec d'autres aides sociales à la famille et être allouée, même en cas d'éventuelles sanctions contre les parents.

La question de savoir, si un revenu de base pour enfants doit être versé dès le départ et entièrement à la famille ou bien si cet argent doit plutôt servir à mettre en place une infrastructure sociale au service des enfants, est encore l'objet de discussion dans un groupe de travail.